



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE VALANT PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MAI 2026**

Présents :

Maire : COULLOMB Fabien, président de séance

Adjoints au Maire : SERMENT Sandrine - SAVELLI Eric – ROZIER Annie – PEREZ François

Conseillers municipaux : LESCUYER-CHAVASSE Thierry – PAILHES Gérard – CHARTIER Monique – ESTRATA Jean-Louis - TOGNON André – ARACIL Magali – FATIGA Paolo – BRETON Delphine - ROSSIT Floriane - MEILHAC Laurent – CATALANO Fabien – LANCELOT Anne

Procurations : LABELLE Séverine à COULLOMB Fabien – ESCOLIER Jennifer à BRETON Delphine

ORDRE DU JOUR

- 1** Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20 avril 2026
- 2** Création commission extra-municipale culture et patrimoine
- 3** Désignation des membres de la CCID
- 4** Désignation des membres de la CAO
- 5** Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales
- 6** Désignation des membres du comité consultatif cantine
- 7** Désignation du représentant chenilles processionnaires
- 8** Autorisation pour recrutement pour faire face à un besoin, accroissement temporaire d'activité
- 9** Questions diverses

M. le Maire ouvre la séance à 19h et constate que le quorum est atteint
Mme ROSSIT Floriane est désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20 avril 2026

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des observations sur le compte rendu du 20 avril 2026.

M. MEILHAC Laurent, conseiller municipal, demande que soit rajouté son observation sur le fait que le nombre de branchements prévus au budget assainissement est surévalué.

M. CATALANO Fabien, conseiller municipal, demande que soit précisé dans le compte rendu son intervention sur le désenclavement de la bourgade sud. A savoir, il indiquait qu'il avait été évoqué le désenclavement relatif au risque incendie de la bourgade sud. M. le Maire lui a indiqué que ce n'était pas au programme de la nouvelle municipalité.

M. le Maire précise que ces observations seront portées au compte rendu du 20 avril.

En l'absence d'autres observations, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance du 20 avril 2026.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

2. Création commission extramunicipale culture et patrimoine

M. le Maire, rappelle que la création de cette commission avait été annoncée dans le programme électoral de la nouvelle municipalité afin de pouvoir ajouter des membres non élus.

Après avoir fait lecture du projet de délibération M. le Maire soumet au vote la création d'une commission consultative sur le patrimoine et la culture composée des membres de la commission municipale culture et patrimoine et de membres non élus.

Il précise que les membres non élus seront désignés par arrêté du Maire.

Ainsi la commission sera composée de la manière suivante :

- LESCUYER-CHAVASSE Thierry
- ESTRATA Jean-Louis
- PAILHES Gérard
- LANCELOT Anne
- LOPEZ Ludovic
- GUILLAUME Bernard
- BOYER Marc
- BRETON Pierre
- LORNET Axelle
- LAGANIER Romain
- CHARTIER Philippe

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

3. Désignation des membres de la CCID

M. le Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut proposer 24 noms mais que la préfecture n'en retiendra que 12.

La CCID se réunit une fois par an et sert à réévaluer les bases locatives.

Il est proposé au Conseil Municipal de proposer :

- Les 19 élus du Conseil Municipal
- TOTI Christophe
- GROUILLER Elodie
- BOUR Sylvain
- LORNET Axelle
- BOYER Marc

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

4. Désignation des membres de la CAO

M. le Maire rappelle que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est une instance chargée de choisir le titulaire d'un marché public dans le cadre d'une procédure formalisée. Elle intervient lorsque la valeur estimée hors taxe du marché est égale ou supérieure aux seuils européens. La CAO analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre. Elle examine ensuite les offres et désigne le soumissionnaire auquel le marché sera attribué.

Il est proposé de composer la CAO de la manière suivante :

Membres titulaires

- COULLOMB Fabien
- FATIGA Paolo
- PEREZ François
- MEILHAC Laurent

Suppléants

- SAVELLI Eric
- PAILHES Gérard
- ARACIL Magali
- LANCELOT Anne

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

5. Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

M. le Maire rappelle que la commission de contrôle veille à la régularité des listes électorales. Elle examine les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion et statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions du maire en matière d'inscription ou de radiation.

M. CATALANO Fabien, conseiller municipal, demande si les dates de réunions sont connues et combien il y en a par an. M. le Maire répond qu'il y en a au moins une par an et une avant chaque élection.

Il est proposé au Conseil Municipal de choisir les noms suivants :

- Gerard PAILHES
- Magali ARACIL
- André TOGNON
- Anne LANCELOT
- Fabien CATALANO

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

6. Désignation des membres du comité consultatif cantine

M. le Maire explique que c'est un organe de suivi des prestations cantine qui associe élus, usagers et personnel municipal. Il informe en avoir fait partie avec Mme LANCELOT Anne, conseillère municipale, il y a 12 ans.

Il précise que pour la nomination des parents d'élèves c'est un arrêté du Maire qui sera pris en début d'année scolaire.

Mme ARACIL Magali, conseillère municipale, demande pourquoi les plats ne sont pas goûtés. M. le Maire lui répond que les élus peuvent aller goûter à condition de prendre un ticket au préalable.

M. FATIGA Paolo, conseiller municipal délégué, souhaite savoir s'il s'agit d'un appel d'offre, si oui valable combien de temps. M. le Maire lui répond qu'il s'agit d'un appel d'offres valable jusqu'en juillet 2027 dont le titulaire est API.

M. MEILHAC Laurent, conseiller municipal, demande où se trouve la cuisine. M. le Maire lui répond à Lorient.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'a priori le projet de cuisine centrale aboutirait à des coûts de repas très élevés.

M. MEILHAC Laurent, conseiller municipal, demande si cela reviendra beaucoup plus cher qu'actuellement. M. le Maire lui répond oui car on a de très bons tarifs avec le groupement de commande constitué avec d'autres communes. Il précise qu'a priori nous ne serons pas obligés de passer par la cuisine centrale.

Mme SERMENT Sandrine, 1^{ère} adjointe, demande si la piste d'une cantinière pourrait être envisagée. M. le Maire lui répond que la cuisine de l'école n'est pas équipée pour faire de la cuisine (réchauffe), qu'il y a de grosses contraintes réglementaires et sanitaires et qu'il peut y avoir un problème si la personne se trouve en arrêt de travail. Il précise qu'il y a en moyenne 110 enfants qui mangent à la cantine.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Décider de la création d'un comité consultatif cantine composé de 6 membres :
 - 2 conseillers municipaux,
 - 2 parents d'élèves, choisis parmi les représentants de parents d'élèves élus,
 - 2 agents communaux ;
- De prendre acte de la désignation de Floriane ROSSIT et Séverine LABELLE comme représentantes du Conseil Municipal au sein de cette commission pour la durée du mandat,

- Dire que les autres membres de la commission seront désignés par délibération au début de chaque année scolaire.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité

7. Désignation représentant chenilles processionnaires

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est demandé à la commune de désigner un référent chenilles processionnaires. M. Eric SAVELLI est candidat. En l'absence d'autre candidature, il est proposé au Conseil Municipal de désigner Eric SAVELLI comme référent chenilles processionnaires.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

8. Autorisation pour recrutement accroissement temporaire d'activité

M. le Maire rappelle qu'un agent des services techniques prendra sa retraite au 1^{er} septembre 2026. Dans l'attente il est proposé de recruter un agent (qui avait déjà remplacé un autre agent en congé maladie) pour faire un « tuilage ».

M. MEILHAC Laurent, conseiller municipal, demande la quotité horaire du contrat de l'agent concerné. M. le Maire lui répond 20h.

M. TOGNON André, conseiller municipal, indique que certains agents voudraient faire des heures en plus. M. le Maire lui répond qu'on ne peut pas augmenter les heures comme ça car une augmentation du nombre d'heure peut entraîner un changement de statut. Ainsi un agent devient agent CNRACL à compter de 28h ce qui entraîne des charges beaucoup plus élevées pour la commune.

Mme LANCELOT Anne, conseillère municipale, demande s'il y a une ligne budgétaire en face. M. le Maire lui répond qu'il s'agit de la ligne « frais de personnel ». Elle demande également, si les contrats pris en application de cette délibération sont soumis à avis du Conseil Municipal. M. le Maire lui répond que non, il s'agit du pouvoir du Maire.

M. MEILHAC Laurent, conseiller municipal, dit que Philippe va partir à la retraite d'ici la fin du mandat et demande si on ne peut pas déjà prévoir son remplacement. M. le Maire lui répond que c'est déjà en cours de réflexion.

M. SAVELLI Eric, 2^{ème} adjoint, précise que si on trouve des agents qui ont des compétences que tout le monde n'a pas ou un beau potentiel cela peut valoir le coût de les recruter de manière anticipée même si cela entraîne un surcout pour la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par le décret du 15 février 1988, pour remplacer des agents momentanément indisponibles et pour l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, pour une durée maximum de 6 mois.

Le Conseil Municipal a approuvé à la majorité

1 contre (Anne Lancelot)

9. Questions diverses

- **Aire de fitness** : M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a eu retour de l'expert qui dit qu'il va demander des carottages pour approfondir son expertise et qu'il rendra son rapport en octobre 2026 et en attendant, il demande de ne pas démonter la structure. La commune va essayer de mieux sécuriser l'aire pour éviter que les enfants y accèdent quand même
- **Demande de stationnement pendant tournoi foot** : M. le Maire explique avoir reçu une demande d'un administré pour savoir s'il était possible pour ceux qui habitent aux HLM d'avoir des places réservées pendant les tournois de foot. La réponse est non car ce sont des places publiques.
- **Skate Park** : M. le Maire indique avoir visité le skate parc avec M. ESTRATA Jean Louis, conseiller municipal. Le module central va être enlevé car les vis dépassent et le plateau central est prêt à casser. La Mairie verra à l'automne avec le conseil municipal des jeunes pour voir ce qu'on peut faire à la place. M. CATALANO Fabien, conseiller municipal, ajoute que ce serait bien que les jeunes du conseil municipal des enfants s'impliquent vraiment dans le choix.
- **Mme CHARTIER Monique, conseillère municipale demande ce qu'est devenu le banc devant chez Pointut ?** M. le Maire lui répond qu'il est aux services techniques car les traverses vont être remises en état

- **Parking rue Marc Bonnefoy** : Mme ROSSIT Floriane, conseillère municipale, demande s'il peut y avoir des places réservées sur le parking derrière la Mairie. M. le Maire lui répond qu'avant d'autoriser il faut le sortir du PCS.
- M. LESCUYER-CHAVASSE Thierry rappelle que la commission patrimoine se tient le 5 mai et que les autres élus sont conviés.
- **Pigeons** : un spécialiste est venu pour faire un devis pour déparasiter une maison et un devis pour les capturer.
- **Branchements du budget assainissement** : Mme LANCELOT Anne revient sur le nombre de branchements prévus au budget assainissement. Elle souhaite savoir quelles solutions pérennes peuvent être envisagées. M. le Maire lui rappelle que cette question a été débattue lors du vote du budget et que ce point n'est pas inscrit à l'ordre du jour.

Séance levée à 20h00

Le Maire, Président de séance,

Fabien COULLOMB



Le Secrétaire de séance,

Floriane ROSSIT

